

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} décembre 2015
N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Feuillet : 1/8

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le C.A. du Lycée Mme de Staël s'est réuni en séance ordinaire le mardi 1er décembre 2015 sous la présidence de Madame Denise ZAPPELLA, Proviseur.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

1.1 – SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marie-Noëlle BOURQUIN, parent d'élève, se propose d'être secrétaire de séance.

1.2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Madame ZAPPELLA, Proviseur, propose l'adoption du Procès Verbal du CA du 1^{er} octobre 2015 et demande si quelqu'un souhaite apporter des modifications. Faute d'observation des membres présents, le compte rendu est approuvé en l'état.

ORDRE DU JOUR

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- 1.1 – Secrétaire de séance
- 1.2 – Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2015
- 1.3 – Ordre du jour
- 1.4 – Organisation pédagogique : Installation du CA et des différentes commissions

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

III – ACTIONS ÉDUCATIVES

IV – CONTRATS ET CONVENTIONS

V – ACTIONS FINANCIÈRES

VI – QUESTIONS DIVERSES

LYCEE MADAME DE STAËL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} décembre 2015
N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

Feuillet : 2/8

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Organisation pédagogique : installation du CA et des différentes commissions

Conseil d'administration

Merci de vous reporter à la liste jointe en annexe 1.

Commission permanente

Merci de vous reporter à la liste jointe en annexe 2.

Conseil de discipline

Merci de vous reporter à la liste jointe en annexe 3.

Commission d'Hygiène et de Sécurité

Merci de vous reporter à la liste jointe en annexe 4.

Conseil de Vie Lycéenne

Merci de vous reporter à la liste jointe en annexe 5.

Commission d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté

Merci de vous reporter à la liste jointe en annexe 6.

Commission Éducative

Merci de vous reporter à la liste jointe en annexe 7.

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} décembre 2015
N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : **ACTIONS ÉDUCATIVES**

Feuillet : 3/8

III – ACTIONS ÉDUCATIVES

M. SELEK soumet au vote les différents projets de voyages et les sorties pédagogiques.

Voyage en Allemagne du 4 au 8 avril 2016

Avec visites (Berne, Freiburg, Strasbourg).

Logement en familles d'accueil. Concerne 50 élèves de seconde.

Participation demandée aux familles : 300 €

Actions menées par les enseignants : 1 200 €

VOTE	POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Sortie découverte au LPLC (Laboratoire des particules) à Grenoble, janvier ou février 2016

Concerne deux classes de 1^{ère} S2 et S4 participant au projet « 100 parrains, 100 classes ».

Participation demandée aux familles : 12 €

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Sortie Journée du Lycéen au Bourget du Lac : 26 janvier 2016

Pour découvrir l'université

Concerne 100 élèves de 1^{ère}

Participation demandée aux familles : 8 €

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Sortie théâtrale "Découvrir Platon" : février 2016

Concerne 50 élèves de Terminale ES+L et 1^{ère}

Participation demandée aux familles : 10 €

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Sortie Lausanne au Musée de l'Art Brut : janvier 2016

Concerne 50 élèves de Terminales ES+L et 1^{ère}, dans le cadre du projet EUREKA.

La Région finance le transport.

Participation demandée aux familles : 4 €

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} décembre 2015
N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : **CONTRATS ET CONVENTIONS**

Feuillet : 4/8

IV – CONTRATS ET CONVENTIONS

M. SELEK soumet au vote la signature des différents contrats et conventions.

Deux conventions avec le CAUE – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

- La première pour l'atelier danse : pratiquer la danse dans des lieux insolites. (Pour information financement DRAC et Région pour cet atelier.)
- La seconde pour la visite d'Annecy avec leurs guides lors de l'accueil des lycéens ERASMUS (Pour information, il s'agit d'un financement ERASMUS).

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Convention avec la mairie de St-Julien

Pour l'occupation d'une salle de L'ARANDE pour un cours EPS de danse en décembre et janvier.

Coût location : 14 € de l'heure.

Pour information, pas de possibilité au gymnase. M. SELEK précise qu'il est en négociation avec la mairie pour réduire le coût horaire de la location. (Deux heures facturées alors que le temps d'EPS utile est d'1h15 environ.)

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Convention avec le Rectorat

Pour la mise en place de la certification C2i (Certificat internet informatique) pour les BTS 1^{ère} année Comptabilité/Gestion (qui est de plus en plus obligatoire).

Une participation de 10 € sera demandée aux élèves candidats à cette certification.

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Convention avec l'Université de Savoie Mont Blanc (USMB)

Formation pour les professeurs. Accueil des 1^{ères} lors de la journée du lycéen et de la journée d'immersion le 25 mars : USMB couvre 70 % du coût du transport, le lycée les 30 % qui restent.

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Autorisation de remettre en concurrence les contrats de maintenance

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} décembre 2015

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : CONTRATS ET CONVENTIONS

Feuillet : 5/8

Convention de marché du gaz

Suite à la passation du marché dans le cadre d'un groupement régional (lycées, hôpitaux notamment), le nouveau prestataire facture des frais d'équipement. Une autorisation a été donnée au chef d'établissement pour signer le contrat de livraison directe de gaz. La somme de 887,24 € hors taxe est à payer chaque année pour la location des équipements de gaz.

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Crédits pédagogiques globalisés

Habituellement utilisés pour financer les droits de reprographie et les stages des BTS. Une allocation spécifique ayant été ouverte pour la reprographie, autorisation d'affecter 1 000 € sur les frais de stage.

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} décembre 2015

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : **ACTIONS FINANCIÈRES**

Feuillet : 6/8

V – ACTIONS FINANCIÈRES

PRÉSENTATION DU BUDGET

M. SELEK explique la construction du budget.

Voir le Rapport du chef d'établissement sur le budget 2016, en annexe 8.

M. SELEK explique que la dotation de fonctionnement de la Région Rhône-Alpes pour 2016 est de 174 257 €, en augmentation par rapport à l'année dernière. Cette dotation est calculée par rapport à la superficie du lycée et au nombre d'élèves de l'année $n-2$. Elle ne tient donc pas compte du nombre effectif des élèves (qui a augmenté cette année). Il rappelle qu'il faut tenir compte d'abattements (habillement du personnel, restauration).

M. SELEK explique que la prévision en viabilisation faite par la Région ne correspond pas à la réalité. (La Région prévoit une diminution de la viabilisation grâce aux nouveaux contrats.) Il faut rétablir la situation pour conserver le fonds de roulement.

Le Rectorat ne finance plus le contrat d'objectifs.

Le coût des contrats obligatoires est très important.

La dotation EPS est de 34 546,55 € cette année, ce qui semble correct.

La restauration est le point de départ du budget. M. SELEK revient sur le précédent CA et les augmentations successives du prix du repas. Le prix des repas des élèves a été fixé à 4 €, celui des catégories C maintenu à 3 €.

Le projet de budget présente un résultat prévisionnel de – 3 024,13 €.

La capacité d'autofinancement est égale à zéro. Aucun prélèvement sur le fonds de roulement n'est envisagé.

M. SELEK explique au CA la répartition entre les différents services généraux et spéciaux, les domaines et activités.

Il informe du coût global des salaires des professeurs et personnels administratifs qui s'élève à un peu moins de 5 615 000 €. Il informe également de la location, sur 4 ans, de photocopieurs en début d'année prochaine.

M. SELEK informe des investissements : achat de 20 licences Office (AIPRT) ainsi que l'achat de dictaphones numériques pour les professeurs de langue.

M. SELEK demande au CA de voter le budget, le taux de reversement de 18 % aux charges générales et le CA donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés publics.

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} décembre 2015

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : **ACTIONS FINANCIÈRES**

Feuillet : 7/8

Approbation du budget

Le CA approuve le budget tel que présenté.

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Reversement aux charges générales

Le CA vote le taux de reversement de 18 % aux charges générales.

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délégation au chef d'établissement

Le CA autorise le chef d'établissement à signer, dans les conditions fixées par le code des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts au budget, l'ensemble des marchés publics de fournitures, services et travaux.

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

LYCEE MADAME DE STAËL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} décembre 2015

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : QUESTIONS DIVERSES

Feuillet : 8/8

VI – QUESTIONS DIVERSES

Modification du règlement intérieur

Les représentants des élèves ont demandé une modification du règlement intérieur pour leur permettre l'utilisation des téléphones portables dans l'enceinte de l'établissement.

Après discussion lors de la Commission Permanente, la proposition suivante est approuvée :

Le point 6.12 du règlement devient :

«L'utilisation du téléphone portable et des écouteurs est tolérée en SILENCIEUX et limitée au foyer, au hall et aux extérieurs de l'établissement.

Le téléphone portable est totalement interdit pendant les activités d'enseignement (sauf avis contraire de l'enseignant), pendant les heures d'études et pendant le service de restauration.

L'usage d'enceintes est interdit à l'intérieur et aux abords de l'établissement.»

VOTE	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Cet article deviendra effectif à partir du 3 janvier 2016.

Les représentants des élèves ont exprimé diverses demandes :

- Programmer le repas de Noël le vendredi avant les vacances, au lieu du jeudi :
→ Ce n'est pas possible car les restes du repas du jeudi sont réutilisés pour le repas du vendredi dans le but de limiter le gaspillage.
- Coller les tables au restaurant scolaire pour permettre aux élèves de manger à plus de 4 :
→ Ce n'est pas possible pour des raisons de sécurité, pour assurer correctement le nettoyage entre les tables et pour éviter aux agents de service des manipulations pénibles pouvant avoir des conséquences à long terme. Traîner les tables laisse également des traces. Toutefois il est proposé d'acquérir des tables de 6 lors du prochain achat plutôt que des tables de 4.
- Pour résorber la queue au restaurant scolaire, les 30 élèves de primaire (Buloz) viendront à partir du 7 décembre à 12h50 (et non plus à midi). Cela devrait faciliter le passage de nos lycéens.

Les professeurs demandent quand seront payées les heures supplémentaires. Ces heures devraient être payées, en totalité, fin décembre.

La séance est levée à 20 h 00.